



Rapport de la Commission n° 91

chargée de l'examen du rapport-préavis N° 2026/08 - Réponse au postulat de M. Jacques Pernet « Prends soin de ton eau ! »

Présidence :	M. Jacques PERNET (PLR)
Membres présents :	M. Olivier MARMY (PLR) ; M. Yann LUGRIN (PLR) ; Mme Vlora TORA (rempl. M. Jacques-Etienne RASTORFER (soc.)) ; Mme Virginie ZÜRCHER (rempl. Mme Najia TROTTET (soc.)) ; Mme Sarah NEUMANN (rempl. Mme Valérie ZWAHLEN (soc.)) ; Mme Paloma GRAF (Les Verts) Mme Alexandra GERBER (Les Verts) ; M. Alassane KANE (EàG) ; Mme Gaëlle KOVALIV (EàG) ; M. Mathias PAQUIER (v'lib-LC) ;
Membres excusés :	Mme Patrizia MORI (UDC)
Municipal :	M. Pierre-Antoine HILDBRAND, Municipal en charge de SECURITE ET ECONOMIE.
Invité-e-s :	M. Sébastien APOTHELOZ, chef du service de l'eau
Notes de séances :	Mme Djellza AZEMI
Date de la séance :	7 septembre 2026, 12h.00

En préambule, le Président nommé par le Bureau demande aux participants s'ils ont une objection à ce qu'il préside la séance, ce Rapport-Préavis répondant à son postulat, auquel cas il cèdera la Présidence et le rapport à l'un de ses collègues de parti. Aucun membre ne s'oppose à ce qu'il préside et rédige le rapport de cet objet. Dont acte.

Discussion générale

La première commissaire à s'exprimer remercie le Service de l'Eau pour toutes les actions décrites dans le préavis. Elle estime toutefois que la sensibilisation reste insuffisante dans certains domaines, notamment auprès du grand public et rappelle le postulat d'Olivier Thorens, qui demande la mise en place d'un plan d'action renforcé contre les déchets plastiques et les mégots de cigarettes sur les rives du lac Léman. Certains dispositifs restent trop discrets, comme par exemple les plaquettes en laiton installées sur les grilles d'eaux claires, peu visibles et n'attirant pas suffisamment l'attention. Pour compléter ou renforcer la sensibilisation il faudrait poser des panneaux d'affichage urbain davantage visibles,



présentant de manière concrète les effets et les conséquences des déchets sur la qualité de l'eau. Il est donc nécessaire de renforcer la visibilité et l'impact de la communication afin de mieux sensibiliser les personnes qui ne se sentent pas spontanément concernées par cette problématique.

Selon une autre commissaire, le rapport-préavis ne présente aucun impact en matière de développement durable, ce qui devrait être abordé au regard des épisodes de canicule. Elle s'interroge également sur la capacité du Service de l'eau à réagir en cas de crise et sur les mesures ponctuelles pouvant être prises pour protéger la ressource – en complément des campagnes de sensibilisation déjà menées – et questionne sur le rôle du Service de l'eau dans l'anticipation des changements climatiques et dans l'accompagnement des projets immobiliers, notamment lors de constructions ou de rénovations, afin de favoriser des réalisations plus économes en eau.

Le postulant dépose sa casquette de Président et s'exprime en tant que postulant. Il relève, à la lecture du chapitre 3, que de nombreuses mesures ont déjà été prises ou sont en cours. En fait, le postulat visait à mettre sur pied une campagne de sensibilisation destinée à l'ensemble de la population, y compris au public peu sensibilisé à cette problématique. Malheureusement, le rapport présenté n'y répond pas en substance. Comme exemple, il cite une campagne menée à Bâle dans les années 80 sur les impacts des gestes du quotidien sur la qualité de l'eau sous le slogan « Heb sorg zum Wasser » que l'on peut traduire par « Prends soin de l'eau », qui avait pour objectif de sensibiliser la population aux conséquences de certains gestes du quotidien et des activités domestiques sur la qualité de l'eau. Le Service de l'eau de Bâle avait notamment diffusé des autocollants dans le cadre de cette campagne. Il estime que cet aspect aurait dû être davantage développé. Il souligne également les risques de pollution liés aux travaux et transformations de bâtiments. Il demande aux membres de la commission s'ils avaient déjà eu connaissance des informations contenues dans le préavis : la réponse est affirmative.

Monsieur le Municipal rappelle que l'action publique dans le domaine de l'eau repose sur trois axes : les interdictions, les prestations et la sensibilisation. Il précise que plusieurs services municipaux sont concernés, notamment celui de la propreté urbaine. Concernant les canicules, l'enjeu pour Lausanne est principalement celui de la gestion et de la répartition des usages de l'eau, plutôt que de sa disponibilité. Les réflexions sont en cours, notamment sur le maintien des fontaines, et devront être coordonnées avec les 19 communes alimentées par Lausanne. S'agissant des constructions, les taxes liées à l'imperméabilisation des sols constituent un levier pour favoriser l'infiltration sur site. Il rappelle également que les enjeux concernent autant l'utilisation que le traitement de l'eau. Pour ce qui concerne une éventuelle campagne « choc », il s'interroge sur son efficacité et estime que la Ville doit avant tout se montrer exemplaire, notamment au regard des efforts encore nécessaires pour atteindre les normes liées à la STEP et aux micropolluants.

Cet argument de la STEP est contesté par une commissaire qui estime, au contraire, que des mesures supplémentaires devraient être prises dans l'attente de sa pleine efficacité, et, dans la foulée, propose un vœu consistant à publier une brochure d'information grand public (vœu No 2 dans les conclusions). Elle plaide pour que la brochure et la communication soient compréhensibles pour les allophones et donc pour l'utilisation de pictogrammes.

Une autre commissaire souligne l'importance de l'éducation pour atteindre les publics moins sensibles à ces enjeux et plaide pour que la sensibilisation commence dès l'école et ne repose pas uniquement sur des campagnes qui touchent davantage les personnes déjà sensibilisées. Elle propose donc d'intensifier la collaboration avec les écoles afin de développer une sensibilisation transversale au travers d'animations collectives, estimant que les enfants sont particulièrement réceptifs aux questions liées à l'environnement et à leur rapport à la nature. Elle propose de privilégier des supports accessibles et de renforcer la présence dans les écoles, notamment en profitant de la présence de la police dans les établissements. Ce à quoi Monsieur le chef de Service de l'eau, en réponse à cette demande



souligne l'importance de renforcer la communication avec les écoles. Il indique que la qualité de l'eau après la période estivale a notamment été abordée à la rentrée, plusieurs plaintes ayant été reçues à ce sujet et il estime pertinent de transmettre aux enseignantes et enseignants des informations sur la thématique de l'eau leur permettant ainsi de relayer des messages cohérents et adaptés aux élèves.

Un autre commissaire souligne que la sensibilisation dans les écoles est principalement de la compétence du Canton ; il estime qu'une multiplication des campagnes risquerait de noyer le message et fait pleinement confiance au Service de l'eau dans son travail continu, notamment à travers l'utilisation de pictogrammes. La situation actuelle lui convient. D'autre part, il fait référence à certaines analyses, comme la présence de médicaments ou de drogues dans les eaux usées, qui permettent de dégager des tendances à l'échelle d'une collectivité sans pouvoir identifier les individus concernés. Il s'interroge également sur la possibilité de mesurer la quantité de certains déchets, notamment les mégots, retrouvés dans les stations d'épuration, afin d'en faire un indicateur quantifiable de l'évolution des comportements.

A la question s'il existe des indicateurs qui permettent d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place, il est répondu que l'impact des campagnes de sensibilisation reste difficile à mesurer, mais elles contribuent à rappeler que les substances rejetées peuvent finir dans la nature.

La consommation d'eau par ménage et par personne a diminué au fil des années, notamment grâce à des appareils ménagers moins gourmands en eau et aux efforts des industries en matière de réutilisation de l'eau. D'autre part, certaines contraintes, telles que l'installation de séparateurs d'huiles dans les établissements de restauration, ont contribué à améliorer les pratiques.

La campagne aux grilles d'eaux claires, initiée dans le canton de Neuchâtel, est un exemple de mesure de sensibilisation bénéfique. Il est aujourd'hui possible de collecter et de quantifier les tonnes de matières récupérées sur les grilles de la STEP mais il est difficile d'en mesurer l'évolution, la pluviométrie exerçant une influence importante sur les volumes collectés. Concernant les indicateurs, les recherches de pollution dans les cours d'eau en est un. Est cité notamment un tronçon de la Vuachère qui est aujourd'hui plus propre qu'auparavant, ce qui permet de mesurer une certaine efficacité à un endroit donné. Lorsqu'une arrivée d'eau claire contenant des eaux usées est détectée, une investigation est menée. Celle-ci peut concerner une centaine de bâtiments raccordés à un même point. Lorsqu'une colonne d'évacuation des eaux usées est raccordée aux eaux claires, les propriétaires sont invités à effectuer les travaux nécessaires. Une mesure à l'échelle du bassin versant de la STEP est plus difficile, celui-ci comprenant 60 % de volumes provenant de Lausanne et 40 % des autres communes raccordées à la STEP. Rappelons que le réseau d'eau potable dessert près de 260'000 habitants, alors que l'évacuation des eaux fonctionne selon une logique différente. Récemment a été créé l'AGEV, qui sera chargée de gérer les collecteurs intercommunaux. La gestion de l'ensemble des évacuations d'eaux sur le bassin versant de la STEP n'est toutefois pas encore réunie sous une même structure. Ces éléments sont appelés à évoluer et des actions de sensibilisation pourraient notamment être développées à une échelle plus large.

Le postulant relève que les discussions ont beaucoup porté sur le gaspillage de l'eau, alors que son postulat cherche à combattre sa mauvaise utilisation et les rejets dans les canalisations. Il se dit favorable à une communication positive plutôt que négative, tout en reconnaissant la difficulté de s'adresser à l'ensemble de la population et propose un vœu, ci-après le Vœu No 3.

Sans l'avoir annoncé, une commissaire propose un **vœu**, ci-dessous, le vœu No 1



Au vote

A l'attention des nouveaux élus, le Président précise qu'un vœu n'a pas de caractère contraignant, mais qu'il peut constituer une impulsion susceptible de faire émerger des actions positives.

Vœu no 1

La commission souhaite que la Municipalité réfléchisse, au-delà d'une campagne de sensibilisation traditionnelle, à d'autres canaux de communication de sensibilisation pour limiter le littering, par exemple aller à la rencontre des gens à des endroits clés (Vidy en été) et sensibiliser/informer sur le littering par voie orale, on peut même imaginer avec distribution de cendriers de poche.

Vote : oui 9 non 2 abst. 0

Vœu no 2

La commission souhaite que la Municipalité renforce et pérennise les informations délivrées à la population sur les gestes nécessaires afin de préserver l'eau, notamment au travers de la brochure d'information sur la qualité de l'eau, du journal de la ville de Lausanne et d'autres moyens de communication grand public.

Vote : oui 10 non 1 abst. 0

Vœu no 3

Le conseil communal souhaite que la Municipalité conduise une ou des actions tout ménage informant la population sur comment respecter son eau et la motivant à le faire, par exemple en glissant un flyer adéquat avec la facture des SIL.

Vote : oui 10 non 1 abst. 0

Vote de la conclusion du rapport-préavis :

oui 9 non 0 abst. 2

La séance est levée à 12h56

Le rapporteur, Jacques Pernet
10 octobre 2026